Conseil Communal de Gland Commission de gestion

Rapport de la Commission de gestion concernant le rapport de gestion 2016 de la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, composée des membres suivants:
Anna Beutler, 1^{er} membre
Moritz de Hadeln, rapporteur
Fabienne Bill
Philippe Blanchut
Victor Mendes Boavista
Victor Braune
Myriam Grandjean

s'est réunie les 20 mars, 10 avril, les 3 et 22 mai, les 7 et 9 juin 2017 afin de statuer sur le rapport de gestion 2016 présenté par la Municipalité.

Conformément aux décisions prises lors de la séance du Conseil communal du 23 juin 2016, afin d'instaurer une meilleure entente et collaboration avec la Municipalité suite aux difficultés rencontrées par la commission de gestion de la précédente législature, trois séances ont en outre été agendées avec le Syndic, M. Gérald Cretegny, et le nouveau Secrétaire Municipal, M. Julien Niklaus, les 12 octobre 2016, les 23 janvier et 24 avril 2017. A cette dernière séance participa également Mme Jeannette Weber, Municipale chargée de la Sécurité publique, la Population et les Transports publics ainsi que Mme Catherine Lannaz, responsable de l'Office des Ressources Humaines. La commission a apprécié la disponibilité et le climat constructif de ces séances et tient à en remercier les participants.

Dès la mi-avril 2017 la Municipalité a mis peu à peu à disposition des membres de notre commission les textes des divers chapitres du rapport de gestion 2016. Les membres de notre commission se sont partagés l'étude de ces chapitres, notamment en les comparant avec ceux des années précédentes, et particulièrement le rapport de gestion 2015. Les 8, 10, 11 et 25 mai 2017 la commission a fait parvenir au Secrétariat Municipal plus de 30 questions demandant des explications, justifications ou compléments d'informations sur divers points des chapitres du rapport de gestion de la Municipalité, questions auxquelles la Municipalité a répondu tardivement par écrit le 1^{er} juin 2017.

Dans son ensemble, la structure du Rapport de Gestion de la Municipalité 2016 est semblable à celle des années précédentes. Avec la nouvelle législature et la création du "Service de l'administration générale et Affaires Sociales", certaines tâches ont été redistribuées dans ce service. Dès lors, les "Cultes" (page 42) et "Santé" (page 43) sont insérés dans "Administration générale et Affaires Sociales" tandis que la "Commission

d'Intégration" (page 56-59) est insérée dans le service de la "Sécurité Publique - Service de la Population - Transports Publics".

Par ailleurs la Commission de gestion regrette que les rapports de la Commission de Gestion et des finances ne soient pas tous disponibles sur le site internet de la ville contrairement aux rapports de gestions de la Municipalité.

Nous remercions la Municipalité et ses divers services d'avoir largement répondu aux diverses questions de la Commission. Certaines réponses soulèvent bien évidemment de nouvelles questions et le désir d'approfondir certains thèmes. La Commission de Gestion, se réserve en fin d'année de revenir sur certains d'entre eux.

La Municipalité a proposé les réponses suivantes aux questions de la Commission :

Page 8 [Conseil Communal] - Les réponses aux objets du Conseil communal sont données pour chaque objet lors du plénum, mais on ne voit pas "l'évolution" de l'objet même tout au long de l'année 2016 (dépôt d'un préavis, suivi, etc.). Serait-il possible de plutôt catégoriser cette partie par objet et par évolution de chaque objet sur l'année 2016 ?

Il a été décidé de présenter de manière chronologique les objets afin de respecter l'ordre des décisions de la Municipalité et du Conseil communal tout comme faciliter leur traçabilité et les recherches.

Page 20 [Municipalité] - Lors des précédents rapports et pour la législature 2011-2016 dans celui que nous étudions, le poste de vice-syndic était toujours "tournant" et les dates de fonction étaient indiquées dans le rapport. Or pour cette nouvelle législature, la vice-syndique est Mme Monney mais aucune date n'est indiquée : la vice-syndicature est-elle désormais fixée pour toute la législature ?

Chaque année au 1^{er} juillet la fonction de vice-syndic est endossée par un autre municipal, un tournus étant ainsi effectué durant la législature au sein de la Municipalité. Le rapport 2016 indique le nom et la période d'exercice de la fonction des deux vice-syndics (voir tableaux p. 18 et 19 du rapport).

Page 22 [Municipalité] - Pourquoi le nombre de séances extraordinaires de la Municipalité a-t-il baissé de 14 en 2015 (p. 14 du rapport de l'année passée) à 12 en 2016 alors que la charge de travail de l'exécutif semble augmenter ?

L'année 2016 est celle de la fin d'une législature et du début d'une autre. De plus, elle a également été l'année du passage de témoin entre M. Dominique Gaiani et M. Julien Niklaus, respectivement ancien et nouveau Secrétaire municipal. Enfin, les séances spéciales ne sont pas un indicateur quantitatif de l'activité municipale, celle-ci se réalisant pour beaucoup au sein de chaque dicastère et du ou des Services qui lui sont liés.

Page 25 [Municipalité] - Pourquoi n'a-t-on que peu d'indications temporelles dans la partie "les préoccupations de la Municipalité", notamment concernant le Vieux-Bourg ? (début des travaux, délai de travaux prévu)

Il s'agit d'un dossier complexe dont le calendrier n'est pas précisément arrêté. La Municipalité préfère être prudente en ne fournissant pas des délais qu'elle ne pourrait tenir.

Page 22 [Municipalité] - Pourquoi le "programme de législature" pour la législature 2016-2021 n'est-il pas évoqué ?

Si les discussions ont débuté en 2016, la rédaction et la publication de ce programme est prévue à la fin du premier trimestre 2017.

Page 29 [Secrétariat Municipal] - Il est indiqué Secrétaire de direction mais il n'y pas d'indication sous EPT / PT. Est-ce que ce poste est vacant ou sera mis en postulation ?

En effet, l'EPT de la Secrétaire de direction est comptabilisé sous « Cheffe de service de l'administration générale et des affaires sociales », ceci avec l'objectif de ne pas compter à double une seule et même personne, ces deux postes étant occupés à l'heure actuelle par la même personne. A compter de mi-juin 2017, le poste de secrétaire de direction sera transformé en poste de Secrétaire municipale adjointe. Par ailleurs, le poste de secrétaire évoqué dans le tableau en page 30 est quant à lui transformé en « assistante de direction » depuis 2017.

Page 31 [Secrétariat Municipal] - Sous arrivée / départ, on constate que l'apprenti, engagé en août, est parti début octobre. Comment les apprentis sont-ils encadrés pendant leur formation ? Ont-ils un référant principal ?

Les apprentis sont encadrés par notre responsable des apprentis qui les suit durant tout leur parcours dans notre Administration. Il s'agit de Mme Christine Etienne, laquelle fonctionne comme référente principale et fait le lien avec les organismes scolaires professionnels (EPCN – CEP). Par ailleurs, ils bénéficient également du soutien de notre Cheffe de l'Office des ressources humaines qui participe au recrutement et à tous les suivis en relation avec cet office.

Dans le cas d'espèce, il s'agit d'un départ volontaire de l'apprenti.

Page 34 [Secrétariat Municipal] - Glandensemble : sous quel forme ce projet a-t-il été présenté (séance d'information ou communication par mail ?) et, concrètement, quels sont les objectifs déjà atteints en 2016 grâce à ce projet ?

Le projet Glandsemble est conduit par un Comité de pilotage (COPIL) composé de différents membres de notre Administration, et pas uniquement des cadres. C'est un projet fait par et pour les collaborateurs avec comme objectif premier d'augmenter leur sentiment d'appartenance à la Ville de Gland (employeur). Différentes communications sont faites par email, par courrier, en personne (par le Chef de projet ou les membres du COPIL) ou encore via le Portail RH. Des mesures concrètes ont déjà été mises en place. Par exemple, une boîte à idées transite de site en site permettant aux collaborateurs de s'exprimer librement et anonymement. Cette mesure fonctionne bien. Le Copil récolte de nombreuses idées et en fait la proposition, pour certaines, de mise en œuvre au Secrétaire municipal. Autrement, plusieurs 'goodies' (objets à l'effigie et au nom de la Ville de Gland) ont été produits et ont été (ou seront) distribués aux collaborateurs avec le but qu'ils s'identifient encore davantage à l'employeur. Finalement, des manifestations (soupers, grillades, ...) sont organisées afin que les collaborateurs de différents sites se rencontrent et fassent plus amplement connaissance. Le projet est très bien accueilli par les collaborateurs.

Page 37 [Administration Générales et Affaires Sociales] - Par rapport aux années 2014 et 2015, les locations de Grand Champ Resto scolaire, Grand Champ Salle des expositions, Grand Champ théâtre/foyer ainsi que Grand Champ salle omnisports ont diminué. Explications ?

Concernant les locations du restaurant scolaire (-10 réservations en 2016), le Théâtre (-4 réservations), ce sont des valeurs minimes qui ne s'expliquent pas. Concernant, la salle des expositions, il se trouve qu'effectivement elle a été moins sollicitée en 2016. Vous trouverez d'ailleurs également une explication dans le rapport des comptes en page 123. Par contre, nous devons malheureusement constater qu'une erreur s'est glissée dans notre tableau. En effet, le nombre de jours d'utilisation de la salle omnisports pour 2016 s'élève à 113.

Page 44 [Sécurité Publique – Service de la Population – Transports Publics] - Le rapport de Gendarmerie : Comment se fait-il que la municipalité ne reçoive plus le rapport ?

Depuis quelques années déjà la Commune ne reçoit plus de rapport annuel en début d'année. Il s'agit d'une décision de la Police cantonale qui s'applique à toutes les communes du canton. Par contre la gendarmerie présente à la Municipalité l'activité du poste de Gland au printemps, soit après la sortie officielle des chiffres sur la circulation routière et les délits. En outre, Mme Jeannette Weber, Municipale en charge de la sécurité publique, a régulièrement des séances avec la gendarmerie et en particulier avec le Chef du poste de Gland, ou son remplaçant. Les échanges sont verbaux et confidentiels. Ils permettent à chacun d'échanger sur les événements survenus sur le territoire communal. Des séances partenaires entre services de sécurité (GDM de Gland et région – ASP de la Ville de Gland – SIR) se déroulent également régulièrement et permettent aux responsables du personnel actif sur le terrain d'échanger sur les phénomènes remarqués dans notre ville ou dans la région et susceptibles d'impacter note localité.

Page 44 [Sécurité Publique – Service de la Population – Transports Publics] - Concernant les ASP : Pour effectuer leurs patrouilles à VTT combien de vélos ont-ils ? Dans quelles zones sont faites leurs patrouilles ?

Il y a actuellement 3 vélos. Les patrouilles à vélo se pratiquent sur l'ensemble du territoire de la Commune, ceci aussi bien en milieu urbain que sur les extérieurs. Ils permettent aussi aux ASP d'ouvrir ou encadrer les manifestations ou les cortèges, comme par exemple la Fête du Chêne ou Gland ça Marche.

Page 44 [Sécurité Publique – Service de la Population – Transports Publics] - Les lignes Pedibus : Les accompagnants (es) sont-ils des volontaires ou sont-ils payés ?

Les personnes qui sont actives dans le cadre du Pédibus sont des volontaires et bénévoles. La Commune les soutient dans l'organisation de la promotion qu'elles font afin de se faire connaître et promouvoir ce mode d'accompagnement des jeunes écoliers.

Page 44 [Sécurité Publique – Service de la Population – Transports Publics] - Il y a 4 lignes Pédibus : 2 en direction des Perrerets et 2 qui rejoignent Mauverney. Quels sont les départs des lignes ?

Les Lignes sont : Eikenott – Allée du Communet / Les Perrerets , Route de Begnins – rue de la Gare / Les Perrerets, Riant-Coteau – Meydez / Mauverney, Gare – Perron / Mauverney

Page 61 [Finances – Promotion Economique – Sports – Domaines] - Compte tenu de l'augmentation de la population de Gland, comment cela se fait qu'il y a eu moins de factures de taxes (exemple : taxe déchets, personnes morales etc....) émises en 2016 que en 2015 ?

En ce qui concerne la taxe déchets des personnes physiques facturées en 2016, il a été décidé d'exonérer d'office tous les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI ainsi que les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) et d'instaurer un contrôle systématique des attestations tous les deux ans. L'année précédente, des factures avaient été envoyées à ces catégories de personnes, puis celles-ci avaient été annulées à réception des justificatifs. Ceci explique la baisse du nombre de factures émises en dépit de la hausse de la population. De plus, la structure des âges (proportion de mineurs) peut également influencer le nombre de factures émises. En outre, les couples mariés et les enfants majeurs faisant ménage commun avec leurs parents ne reçoivent qu'une facture pour le ménage. Ceci peut faire varier le nombre de factures émises d'une année sur l'autre, mais notre système informatique ne permet de générer de listes paramétrées selon la situation.

En ce qui concerne la taxe déchets des personnes morales, il convient de noter qu'un nombre significatif de raisons sociales ont été radiées du registre du commerce en 2016 ou ont fait une demande d'exonération pour non-activité en 2015 ou 2016.

Page 61 [Finances – Promotion Economique – Sports – Domaines] - Quelle est la raison qu'il y a eu des abonnements remboursés pour le TUG ?

La Commune subventionne les abonnements pour les écoliers selon le préavis municipal n°9 du 15 décembre 2011 relatif à l'initiative communale demandant « la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland ».

Pour détails voir notre site internet : (http://www.gland.ch/vivre-a-gland/jeunesse-et-ecoles/ecoles/transports-scolaires.html)

Page 65 [Bâtiments – Urbanisme] - Police des Constructions - Permis de Construire, une baisse régulière: 2013 : 46, 2014 : 41, 2015 : 32, 2016 : 28. Quelles explications peut-on donner à cette baisse régulière de Permis de Construire ?

La principale explication est la fin du pic de construction du quartier d'Eikenøtt (dernier permis délivré pour le kiosque en 2014). Depuis cette année-là, le nombre de mises à l'enquête a diminué.

Si le quartier de la Combaz est légalisé durant l'été 2017, le nombre de permis devrait de nouveau connaître une augmentation (estimation entre la fin 2017 et le début 2018).

Pour information, depuis le début de l'année 2017, 13 permis de construire ont été délivrés (situation au 16 mai).

Page 70 [Bâtiments – Urbanisme] - Consommation D'energie - Électricité - Perrerets : L'augmentation estelle totalement expliquée par l'inclusion du Bloc F ?

La plus grosse part de la hausse de consommation électrique est effectivement causée par le bloc F (exploitation sur une année complète). De plus, cette augmentation est également explicable par :

- la fin des travaux de rénovation du bloc A, B, C (surconsommation due aux machines de chantier).
- après leur modernisation, la remise en route des monoblocs de ventilation du bloc A, B, C qui étaient à l'arrêt.
- une vidange supplémentaire de la piscine à l'automne 2016 pour le remplacement d'une vis du fond mobile. (La remise en eau et son chauffage induit un fonctionnement intensif de la ventilation pendant environ une semaine).
- le fonctionnement électrique et automatique des nouveaux stores installés au bloc A, B et C qui étaient initialement manœuvrables manuellement.

Page 75 [Bâtiments – Urbanisme] - Subventions Communales : Quelles nouvelles mesures sont prévues pour inciter à l'assainissement des bâtiments ou autres, vu que le budget des subventions n'est utilisé qu'à moitié ?

Afin de développer l'octroi de subventions aux citoyens glandois, une communication plus active a été mise en œuvre début 2017.

Les actions suivantes ont déjà été menées :

- distribution d'un tout-ménage
- meilleur relai dans la presse locale (publications de La Côte du 23 février et de 24H du 24 février)
- une présence de la Commune à la conférence « Rénover Futé » organisée par le Canton à Grand-Champ.

Depuis le début d'année, le nombre de demandes est en très nette hausse par rapport à l'an passé : au 23 mai 2016 un montant de CHF 28'209.- avait été engagé (pour 25 dossiers), comparativement à un montant de CHF 63'856.- au 15 mai 2017 (pour 60 dossiers). Le tout-ménage transmis a eu un effet considérable sur le nombre de dossiers reçus pour les actions électroménager efficient et mobilité (hausse des demandes constatée dès la semaine suivante). Le publipostage transmis aux propriétaires en octobre dernier a eu également un certain effet : 6 dossiers ont été reçus pour demande de subventionnement entre janvier et mai 2017, alors qu'un an plus tôt, un seul avait été reçu au 23 mai 2016.

Par ailleurs, en 2017, des statistiques mensuelles sont menées, afin de surveiller le rythme de distribution des subventions. En cas d'infléchissement de l'afflux des demandes en milieu d'année, une nouvelle action de communication pourra alors être menée.

Page 79 [Infrastructures et Environnement] - Quelles mesures ont été prises pour améliorer la qualité de l'air aux abords de la gravière ? Alors que le rapport abonde de détails sur la qualité de l'eau, pourquoi le thème de la qualité de l'air est-il ignoré dans le rapport de gestion ?

Le Canton est autorité compétente pour la mise en œuvre et la surveillance du marché en ce qui concerne l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair). Cela signifie qu'il est responsable de surveiller et/ou de faire appliquer la loi auprès des différentes sources polluantes.

Le SIE n'a pas connaissance de mesures prises après 2014 et/ou des mesures effectuées pour assainir la situation. En ce qui concerne les chantiers, le SIE rappelle aux différentes entreprises leur obligation d'équiper les machines et véhicules de filtre à particules.

Le thème n'est pas abordé dans le rapport, car le SIE ne possède pas de données à ce sujet et ne traite pas cet élément au quotidien.

Page 87 [Infrastructures et Environnement] - Le rapport note que 13 véhicules et machines de service nouveaux ont été acquis pour la voirie, les espaces verts ou les groupe des eaux. Quel pourcentage de ces véhicules est propulsé par des moteurs diesel polluants ? Pour sa politique d'achat de nouveaux véhicules de service la priorité est-elle donnée à des critères écologiques ou seulement à des considérations financières ?

Les nouvelles acquisitions ne sont pas toutes intégrées dans la liste des 38 véhicules de la page 87. En effet, seuls les véhicules munis de plaques d'immatriculation sont relatés dans cette liste, pour 2016 cela concerne le Dacia Duster du Groupe eau.

75% des véhicules sont en diesel. Pour information 50% du parcs véhicules sont des machines (tracteur) et le diesel permet un meilleur couple et donc une plus grande efficacité pour tirer des charges.

La Municipalité n'a pas émis de prescription obligatoire à caractère environnemental pour le choix des véhicules, bien qu'elle ait demandé lors des derniers achats la comparaison des offres avec des véhicules propres.

Page 89 [Service de la Jeunesse] - Quelles sont les « pertinences » d'accueillir à la Pause Déj' des enfants dont le ou les parents ne travaillent pas ?

L'accès au service de la Pause Déj' est réservé en priorité aux parents d'enfants scolarisés à Gland qui exercent ou qui cherchent à exercer une activité professionnelle ou bénévole indépendamment de leurs origines sociales, culturelles ou religieuses. Bien que non prioritaires, les enfants dont le(s) parent(s) est au foyer peuvent également bénéficier de cette prise en charge du midi dans la limite des places disponibles. Au-delà de sa fonction de restaurant scolaire ou encore de mode de garde, l'accueil du midi proposé par la Pause Déj' est avant tout un espace de socialisation (échanges, partages etc.), de détente et de loisir bénéfique pour les enfants, quel que soit le degré d'activité professionnelle des parents. Page 90 [Service de la Jeunesse] - Devoirs surveillés : Est-ce que les enfants de familles modestes peuvent obtenir une subvention pour cette prestation ?

Il existe aujourd'hui un « rabais fratrie » permettant aux familles de plus d'un enfant de bénéficier d'une réduction. En effet, la question de la cohésion sociale au sens large et notamment de l'accessibilité aux différentes prestations proposées par le Service de la jeunesse reste un souci majeur. C'est pourquoi le projet de proposer à l'avenir un rabais pour les familles à revenus modestes est en cours de réflexion.

Page 97 [Service de la Jeunesse] - Sports facultatifs: Quelles sont les réflexions entreprises afin d'inciter également les élèves du Secondaire à s'inscrire aux cours de sports facultatifs ?

Afin d'améliorer la fréquentation aux cours de sports facultatifs, la direction de l'établissement secondaire envisage ce qui suit :

- imaginer des cours plus attractifs qui ne sont pas au programme tels que l'escalade par exemple
- réduire le chiffre à 12 élèves minimum pour ouvrir le cours

Cependant, les élèves sont déjà surchargés d'activités sportives extra-scolaires et il est difficile de les motiver à en prendre d'autres à l'école.

Page 101 [Service de la Jeunesse] - Centre de Loisirs et de rencontres : En moyenne, combien ont-ils de jeunes par jour ou par semaine ?

La fréquentation du CRL est très variable et dépend d'un certain nombre de facteurs tels que le jour d'ouverture, la saison, la météo, les dynamiques de groupes etc. Cependant, nous pouvons estimer une fréquentation moyenne de 20 jeunes par jour d'ouverture.

Page 112 [Service de la Jeunesse] - Bibliothèque : Quel est le nombre total d'inscrits ?

D'après les statistiques, nous estimons le nombre total d'inscrits à 2597 dont environ 1600 élèves, 107 enseignants, 890 lecteurs standards : 780 adultes avec ou sans cotisation, 110 enfants hors établissements scolaires de Gland.

Page 117 [Service de la Culture] - En quelques 70 rendez-vous culturels le rapport nous dit que 11'700 spectateurs ont été accueillis. Ce chiffre inclus- t-il les projections de "Visions du Réel" et celles du "Open-Air" ? Si c'est le cas, quel est le nombre des spectateurs sans ces deux événements exceptionnels ?

Le nombre de spectateurs ne concerne que les événements de la Saison culturelle. Les spectateurs des autres manifestations ou festivals dont la Ville est partenaire (Visions du Réel, du La Côte Flûte festival et de l'Open air) ne sont donc pas inclus. Tous les spectateurs sont comptés, payants comme invités.

Page 117 [Service de la Culture] - Les pourcentages de fréquentation se réfèrent-ils au seul théâtre de Grand'Champ et sont calculés sur la base de quelle capacité maximum de cette salle ? Pourquoi ce chiffre maximum n'est pas mentionné dans le rapport pour mieux permettre d'évaluer quantitativement le nombre de spectateurs ?

Les taux d'occupation sont calculés en fonction de la jauge ouverte (nombre de places accessibles). Cette jauge fluctue selon le type des événements (nécessité liée au type de spectacle, requêtes techniques, exigences des artistes, concept, etc.).

Les événements ont quasiment tous eu lieu au théâtre de Grand-Champ (à l'exception de deux spectacles jeune public respectivement à la salle des colonnes et à la Pépinière, et des afterworks qui ont lieu au foyer du théâtre).

A chaque fois, c'est la jauge maximale déterminée pour l'événement qui sert de repère et permet

d'établir le taux d'occupation en fonction du nombre de sièges occupés pour cet événement. Ensuite, la moyenne est faite pour l'ensemble de la thématique.

Les jauges variant beaucoup d'un événement à l'autre, ce sont les chiffres les plus parlants et pertinents qui ont été mentionnés dans le rapport de gestion : le nombre total de spectateurs sur l'ensemble de la saison, le nombre total d'événements, et enfin le pourcentage pour chaque thématique.

Page 121 [Service de la Culture] - La "Commission Culturelle " est limitée dans ses attributions, elle n'est pas, par exemple, consultée sur les actions de soutien ou de subventions, sur le marketing culturel ou les projections cinématographiques. Elle fonctionne selon un règlement municipal datant de mai 2002. A-t-il été ou est-il envisagé sur le modèle des règlements d'autres villes vaudoises, d'actualiser et d'étendre les fonctions de cette commission pour qu'elle soit dorénavant consultée sur l'ensemble de la politique culturelle de notre ville ?

La question du rôle et de l'implication de la Commission culturelle a été discuté, avec pour conclusion que son rôle à Gland et sa particularité (tournée vers l'acquisition d'un patrimoine artistique et sa diffusion) lui confèrent un rôle qui s'insère très bien dans la politique culturelle de la Ville.

Contrairement à des modèles existants pour des petites villes (ou gros villages), la Commission culturelle de la Ville de Gland n'a pas un rôle d'animation (rôle des associations ou d'un service culturel), ni de mise en œuvre de la politique culturelle (rôle de la Municipalité).

D'autres villes de taille comparable à celle de la Ville de Gland et disposant d'une commission culturelle lui confèrent en général le même genre d'attribution. A cela peut se rajouter un rôle consultatif/décisionnel par rapport aux soutiens ponctuels (aide à la création). Dans ces cas-là, la commission culturelle est fréquemment sollicitée et doit s'adjoindre un certain nombre de consultants spécialisés sur les domaines artistiques. Ce qui n'est pas sans engendrer un budget conséquent (séances fréquentes, membres nombreux, et enveloppes de subvention et d'acquisitions artistiques nettement plus élevées que dans notre Ville). Le sujet étant jeune, tout comme l'existence du Service dont le rôle est la mise en œuvre de la politique culturelle voulue la Municipalité, cette dernière n'a pas souhaité pour le moment faire évoluer le champ décisionnel de la Commission.

Pour rappel, la directive et le volet des subventions, comme son enveloppe budgétaire, sont encore trop jeunes. Il faudra avoir plus de recul pour savoir à quel moment il sera pertinent de faire évoluer le cadre de la Commission culturelle vers un modèle voisin. En outre, le modèle Glandois permet à la Commission de développer des projets en lien avec l'acquisition et la diffusion artistique (ex : boîtes à livres, concours pour Vincentime, Toni), et qui laissent une empreinte significative et positive sur l'évolution culturelle de la Ville.

Page 129 [Sociétés Intercommunales] - SADEC-Modifications des zones d'apport des déchets incinérables : Pourquoi les déchets encombrants ne peuvent-ils pas être acheminés sur TRIDEL par transfert de route-rail ?

Pour pouvoir être acheminés par le rail jusqu'à l'usine d'incinération TRIDEL, les déchets encombrants nécessiteraient de subir préalablement une opération de broyage afin de pouvoir ensuite être compactés dans les bennes ACTS utilisées pour les ordures ménagères. Malheureusement, l'achat d'un broyeur est très onéreux et ne peut se justifier que par un volume de déchets à broyer que la SADEC est très loin d'atteindre. Toutefois, en collaboration avec les autres périmètres vaudois, TRIDEL et la société ACTS, SADEC étudie d'autres alternatives pour pouvoir un jour, et elle le souhaite vivement, acheminer les déchets encombrants par le rail à l'usine d'incinération.

Page 134 [Sociétés Intercommunales] - TELEDOLE SA - Activités et Conclusions : Contrat de location avec la Sogestar... Pourquoi ce chiffre 27 (ans) ?

Il y a une période de 2 ans avec un loyer variable (au moins CHF 250'000.-) en fonction des jours d'ouverture. Une fois ces 2 ans terminés, un loyer de CHF 500'000.- est fixé sur 25 ans. Les investissements français et suisses devraient avoir été engagés après les 2 premières années.

Page 153 [Associations et Ententes Intercommunales] - SDIS Gland-Serine - Personnel : Le Rapport de Gestion 2014 mentionne 120 sapeurs (OI Gland et OI Serine), celui de 2016, 97 sapeurs. Cette diminution de nombre de sapeurs ne met-elle pas la mission des sapeurs en danger ?

Selon la répartition des sites établie par le canton de Vaud, nous somme un DPS de type D qui est composé de 40 personnes. Notre DPS compte 53 personnes. Le point clé de notre défense incendie est le DPS (Détachement de premier secours).

Le DAP (Détachement d'appui) est composé de personnes en formation qui pourraient intégrer le DPS pour le site de Gland et de l'entier du personnel de Serine qui est l'organe d'intervention pour les 3 communes de Bassin, Burtigny et Le Vaud. Les 2 DAP sont composés de 12 personnes à Gland et 31 pour le site de Serine.

La diminution d'effectif s'est opéré sur les 2 sites à parts égales. Le site de Gland comptant le double de celui de Serine, le site de Serine est le plus impacté. La fusion a produit ses derniers effets, les sapeurs qui hésitaient à arrêter ont franchi le pas. Si la diminution des effectifs continue, d'ici quelques années le SDIS sera en difficulté.

Le recrutement annuel apporte chaque année environ 6-10 sapeurs, les 80-90 % intègrent le site Gland.

Depuis l'année dernière, le SDIS a tenté d'améliorer sa visibilité pour le recrutement. Cette année, le SDIS va redoubler d'effort en organisant le 28 octobre une journée portes ouvertes sur les 2 sites. Une campagne de communication sera entamée dès la rentrée de septembre.

Le site de Gland se porte actuellement bien, l'effectif nécessaire est garanti. Le site de Serine peut devenir préoccupant, car nous avons plus de peine à recruter sur ce site.

VŒUX DE LA COMMISSION

En conclusion, la Commission de gestion émet les vœux suivants:

- 1. Que l'esprit de collaboration entre notre commission et l'exécutif se poursuive dans le même climat de confiance et se renforce,
- 2. Que les rapports de la Commission de gestion et des finances soient tous disponibles sur le site internet de la Commune au même titre que les préavis et procès-verbaux du Conseil.

CONCLUSIONS

Après délibération, la commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres au Conseil communal d'accepter le Rapport de gestion 2016 de la Municipalité et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.

Pour la Commission de gestion :

Anna Beutler Moritz de Hadeln

1^{er} membre rapporteur

Fabienne Bill Philippe Blanchut

Victor Mendes Boavista Victor Braune

Myriam Grandjean

Gland, le 9 juin 2017